YERRES

Services Techniques
N° Tél. : 01.69.49.77.04
N/Réf : NL/MG/EDC

DECISION N° 2006/221

OBJET : Contrat de prestations de services relatif à un désamiantage des bâtiments de la Ferme Ornée et du Chalet Suisse du Parc Caillebotte de Yerres, conclu avec la société SOGEDEC.

Le Député-Maire de la Commune d'YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 4 avril 2001, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

Vu l'arrêté n°2006/276 du 17 juillet 2006 portant délégation de fonctions et de signature durant l'absence du Maire à Mme Nicole LAMOTH, Deuxième Adjoint,

VU le Code des Marchés Publics, notamment l'article 28,

VU la délibération n° 2004/12/819 du 16 décembre 2004 modifiant le Code Local des Procédures Adaptées pour la passation des Marchés Publics dont le montant est inférieur à 210.000 € H.T.,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à un désamiantage des bâtiments de la Ferme Ornée et du Chalet Suisse situés dans le Parc Caillebotte de Yerres,

CONSIDERANT que le montant estimé des prestations est inférieur au seuil des 210.000 € H.T.

CONSIDERANT que les Services Techniques ont demandé un devis à trois sociétés : Sogedec, SNDTP Boutté et Ferra Immo, par courrier en date des 6 et 20 juin 2006,

CONSIDERANT que seuls deux candidats ont répondu (SOGEDEC et SNDTP Boutté),

CONSIDERANT que les propositions ont été analysées par les Services Techniques,

CONSIDERANT que la proposition de la société SOGEDEC sise ZA Courtaboeuf – 8 avenue du Parana – 91952 COURTABOEUF Cedex est la mieux-disante au titre de l'exécution du présent contrat,

- DECIDE -

DE conclure et de signer le contrat avec la société SOGEDEC sise ZA Courtaboeuf – 8 avenue du Parana – 91952 COURTABOEUF Cedex un contrat de prestations de services relatif à un désamiantage des bâtiments de la Ferme Ornée et du Chalet Suisse situés dans le Parc Caillebotte de Yerres,

DIT que le montant des prestations s'élève à 14.080,00 € H.T soit 19.599,36 € T.T.C.,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours,

Fait à YERRES, le 28 juillet 2006

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Pour le Député-Maire empêché,
L'Adjoint délégué,

Nicole LAMOTH